



**PRÉFÈTE
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°32-2020-09-14-007
modifiant la composition du bureau de la commission de suivi de site
de l'installation de stockage de déchets non dangereux sise à Pavie**

Le Préfet du Gers,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 124-1 du Code de l'Environnement relatif au droit d'accès à l'information en matière d'environnement ;

VU les articles L 125-1, R 125-5 et suivants du Code de l'Environnement relatif aux commissions de suivi de site ;

VU le livre V- Titre Ier- du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le livre V – Titre IV du Code de l'Environnement relatif aux déchets ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU le décret du 16 octobre 2019 nommant Mme Edwige DARRACQ, Secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Edwige DARRACQ, Secrétaire générale de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 2012 portant création de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2017 portant composition du bureau de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2020 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;

VU la désignation de Mme Delphine GABRIEL, en tant que membre titulaire du collège « salariés de l'installation classée » par arrêté préfectoral du 17 décembre 2019 ;

VU le courriel en date du 8 septembre 2020 portant désignation du membre du bureau pour le collège « élus des collectivités territoriales » de la commission de suivi de site ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la composition du bureau de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire générale;

ARRÊTE

Article 1er : Le bureau est composé du président de la commission et d'un représentant par collège ainsi qu'il suit:

- collège «administrations de l'Etat » :

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant

- collège «exploitant de l'installation classée» :

M. Jean-Christophe VERGNES, Directeur Trigone

- collège «élus des collectivités territoriales concernées»

Mme Claudine CARAYOL, commune de Pavie

- collège «riverains d'installation classée ou associations de protection de l'environnement» :

M. Frédéric DEGRAEVE, Association Pavie, Sachez qu'on va Enfouir

- collège «salariés de l'installation classée» :

Mme Delphine GABRIEL, déléguée du personnel, Trigone.

Article 2 : Les membres du bureau sont nommés jusqu'au renouvellement de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie ;

Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 20 avril 2017 portant composition du bureau de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Pavie est abrogé.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'application du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers de Pavie et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Auch, le

14 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire générale

Edwige DARRACQ